



**Objet : courriers Ministre – CPU et service annuel.**

Bonjour à tous.tes en espérant que vous allez bien.

**1/ Info et lien du courrier adressé à Mme la Ministre et à la direction de la DGESIP.**

Extrait : *Madame la Ministre....*

*Objet « Maintien et organisation de la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA) dans les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) »*

*« ...Des obstacles à la mise en œuvre existent en effet pour certains enseignements au motif qu'ils ne débouchent pas institutionnellement sur une évaluation (UE avec ECTS, bonus...). Or, nous rappelons que les cours en SUAPS s'adressent à la fois à des étudiants.es évalué.e institutionnellement ou pas et que ces cours s'inscrivent avant tout dans un cadre et processus de formation globale. Les enseignants d'EPS y dispensent un cours d'enseignement de l'APSA en question, quelle que soit la nature institutionnelle (UE) ou personnelle de l'engagement de l'étudiant. »*

[http://www.snepfsu.net/superieur/docs/20201006\\_snep\\_snesup\\_fsu\\_a\\_mme\\_la\\_ministre.pdf](http://www.snepfsu.net/superieur/docs/20201006_snep_snesup_fsu_a_mme_la_ministre.pdf)

**1-bis/ Un courrier adapté a été aussi adressé à la CPU et aux VP vie étudiante et formations.**

*Nous y avons ajouté l'idée : «... On pourrait même constater un développement des pratiques sportives hors cadre et encadrement vers lesquelles s'orienteraient nos étudiant-es à défaut de pratiques physiques encadrées par le professionnalisme des enseignant-es d'EPS et leurs connaissances et la maîtrise des enjeux sanitaires. ...».*

Tout ceci face à des décisions de certaines présidences d'universités de limiter l'offre de cours des SUAPS à seulement ce qui serait en UE ou bonus.

**Dans le contexte sanitaire actuel**, le SNEP-SFU intervient pour simultanément revendiquer les moyens pour protéger les personnels et étudiants, et le maintien au maximum du présentiel dans les pratiques des APSA dans le cadre du processus de formation dans les STAPS, SUAPS-GE, INSPE. Ce sont deux missions qui nous incombent et qui rentrent forcément en tension. Situation aggravée par l'insuffisance scandaleuse depuis des années en personnels enseignants et non enseignants et surfaces de tous types.

**2/ Les services pour cette année :**

Rappelons qu'en cas de sous-service (par rapport aux 384 heures) sur l'année et qui sera imputable à l'organisation de l'université en lien avec le contexte sanitaire et protocoles, ne

peut en aucun cas diminuer le salaire mensuel de base (indice actuel plus la PES) du fonctionnaire qu'est l'enseignant.e et qui lui est dû. Un sous-service ne peut être reporté sur l'année suivante. Et selon le décret Lang, l'enseignant malgré l'annualisation peut refuser de faire plus de 15h ou 18h par semaine :

***Art.3 : " La charge annuelle d'enseignement définie à l'article 2 ci-dessus peut donner lieu à des répartitions diverses ne portant pas obligatoirement, pendant l'année universitaire, sur le même nombre de semaines et ne comportant pas nécessairement l'application uniforme du même service hebdomadaire durant toute l'année. Le service hebdomadaire d'enseignement assuré par les personnels ne doit pas être supérieur à 15 heures pour les professeurs agrégés de l'enseignement du 2nd degré et à 18 heures pour les autres enseignants ".***

Cf notre document sur « Droits et devoirs » dans le sup

[http://www.snepfsu.net/superieur/docs/dans\\_le\\_sup\\_nvz\\_arrivants\\_definitif.pdf](http://www.snepfsu.net/superieur/docs/dans_le_sup_nvz_arrivants_definitif.pdf)

Nous allons organiser une nouvelle visio courant octobre/novembre pour faire le point sur nos situations et débattre. NOus demandons aussi entrevue à la DGESIP et la CPU.

Pensez à nous rejoindre pour mieux peser. Cela passe par la syndicalisation solidaire (adhésion en ligne possible ou par fiche). Lien ci-dessous :

<http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>

Bon courage à tous.tes.

Pour le secteur Sup du SNEP-SFU

Pascal Anger